

Présents : MM FAUGERE , MM SIVIGNON, MME JAFFRE
MME COMBIER , DUFOUR
MM CADOT , EMERY, BONIN

Excusés :

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire demande au Conseil si des remarques sont à faire sur le précédent compte rendu qui leur a été remis en main propre avec la convocation de ce jour.

MR CADOT fait remarquer au Conseil que lors de la précédente réunion il n'avait pas souhaité faire parti de la commission des chemins.

MR CADOT souhaite revenir sur la Déclaration Préalable qui a été accordée à Mme MASSON et fait part au conseil que la déclaration qui a été faite ne semble pas conforme à ce qui a été réalisé. Le Conseil ne souhaite pas revenir sur ce sujet.

Le Maire fait signer le registre avec le précédent compte rendu.

ORDRE DU JOUR

- Vote du Compte Administratif 2010 :

Un relevé des dépenses et des recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement a été remis à chaque conseillers en même temps que la convocation pour examen des comptes de 2010.

Le compte administratif 2010 ainsi que le compte de gestion (édité par la perception) sont conforme et identiques.

Ils laissent apparaître un excédent de fonctionnement de 34845.31 €
et un déficit d'investissement de 14882.17 €

Détermination des résultats au 31/12/2010				
Du compte ADMINISTRATIF DE LA				
COMMUNE DE CLERMAIN				
		Investissement	Fonctionnement	Total
1	Recettes exercice N	29 897,58	130 809,46	160 707,04
2	Dépenses exercice N	25 315,17	125 830,77	151 145,94
I	Résultat de l'exercice (1-2)	4 582,41	4 978,69	9 561,10
II	Résultat antérieur	-19 464,58	29 866,62	10 402,04
A	Solde d'exécution (I + II)	-14 882,17	34 845,31	19 963,14
3	Restes à réaliser Recettes N	0,00	0,00	0,00
4	Restes à réaliser Dépenses N	0,00	0,00	0,00
B	Solde des restes à réaliser (3 + 4)	0,00	0,00	0,00
	Résultat d'ensemble (A + B)	-14 882,17	34 845,31	19 963,14

Avec un résultat global de clôture positif de 19963.14 €.

Le compte administratif et le compte de gestion 2010 sont donc approuvés à l'unanimité.

- **Délibération de l'alignement de la durée d'harmonisation du taux de CFE de la commune de CLERMAIN avec celle en cours des communes de la communauté de communes de Matour et sa Région.**

Le maire rappelle que la commune de CLERMAIN a adhéré à la communauté de communes de Matour et sa Région à compter du 1^{er} janvier 2011.

La communauté de communes de Matour et sa Région fait application de la fiscalité professionnelle unique avec fiscalité mixte. A cet effet, le taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) de la commune est rapproché de celui de la communauté de communes dans les conditions prévues à l'article 1638 quater du Code Général des Impôts (CGI).

Compte tenu du taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) de l'année 2010 de la communauté de communes de Matour et sa Région de 21,07 % et du taux de CFE de 20,48 % appliqué sur la commune en 2010, la durée d'harmonisation du taux de CFE de droit commun est immédiate.

Toutefois une disposition prévue au b du I de l'article du CGI susvisé permet de réduire l'écart de taux, chaque année, par parts égales, en proportion du nombre d'années restant à courir jusqu'à l'application d'un taux unique de cotisation foncière des entreprises dans toutes les communes du groupement.

En l'occurrence, la durée résiduelle d'harmonisation des taux restant à courir s'élève à quatre ans et s'achèvera en 2014 pour les Communes membres de la communauté de communes de Matour et sa Région.

La mise en œuvre de cette disposition nécessite une demande de la commune.

Afin d'aligner la durée de lissage du taux de CFE de la commune sur la durée résiduelle d'harmonisation des taux des communes de la communauté de communes de Matour et sa Région, il est proposé au Conseil Municipal d'opter pour cette disposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide d'aligner la durée de lissage du taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) de la Commune sur la durée résiduelle d'harmonisation des taux des communes de la communauté de communes de Matour et sa Région soit une durée de lissage de quatre ans.

- **Délibération de l'Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle 2011 :**

Le Maire fait lecture de la délibération faite par la Communauté de Communes de Matour et sa Région et présente le tableau des montants répartis sur les différentes communes faisant partie de la Communauté de Communes de Matour et sa Région.

Rappelant que l'attribution de Compensation est payable par trimestre depuis sa mise en place. Le Maire propose d'approuver tout comme le Conseil communautaire le rapport de la C.L.E.C.T (Commission d'Evaluation des charges Transférées) établi lors de sa dernière réunion du 27 janvier 2011 dernier, et de confirmer le paiement de l'Attribution de Compensation qui s'élève à 425€ pour l'année.

Le Conseil approuve cette délibération à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le Maire propose au Conseil de réaliser un passage piéton devant le restaurant « l'Etape ».

MR BONIN, suggère un passage piéton plutôt vers l'arrêt de bus en supplément. Le Conseil débat du lieu d'implantation d'un ou deux passages piétons et reste en attente de devis au prochain conseil afin de pouvoir prendre une décision.

- Le Maire avise le Conseil que suite au passage de la DDEN un devis du chauffe-eau de l'école a été demandé auprès de MULOT ERIC. MR SIVIGNON propose au Conseil de faire faire les travaux à Bruno ALLARDET (employé communal) pour un coût moindre dans la mesure du possible et en conformité avec la législation en cours.
- 2 devis photocopieurs couleurs sont proposés : REX ROTARY – VOTRE BUREAU.

Compte tenu du coût élevé par rapport à l'intérêt que l'on peut en attendre, le Conseil décide de surseoir à cet investissement.

- Coût de l'installation électrique pour le bal en plein air des conscrits classe en 1 : L'installation d'un compteur fixe sur la place semble là encore d'un prix hors de proportion par rapport à l'utilisation qui pourrait en être faite. Le Conseil décide donc de s'orienter plutôt vers une installation provisoire lorsque nécessaire.
- MR SIVIGNON fait remarquer qu'il semblerait que le Moulin le long de la RCEA « serait visité ». Selon MME JAFFRE, les pierres du moulin auraient été rachetées par un particulier originaire de Suisse et qu'il serait donc en cours de démantèlement....

Se pose alors un éventuel problème de sécurisation du site à voir avec la DIR.

- MR SIVIGNON , annonce au Conseil que le lavoir de « La Garde » a été remis en eau

Grâce à MR CADOT et MR Bruno ALLARDET qui ont fait un véritable travail de Romains. Ils ont droit à toute notre gratitude.

- La tondeuse est de nouveau en panne compte tenu de la saison qui avance. Un devis de réparation a été demandé mais il semble bien qu'il faille changer le moteur.
- Il a été signalé également un problème d'écoulements nauséabonds sur la voie publique au niveau de la route de la « Montagne ». Une enquête va être faite pour en déterminer l'origine. Par la même occasion, le tour de la commune sera fait pour s'assurer qu'il n'est pas d'autre problème de ce genre.

Fin de séance 22h15